

DEPARTEMENT
DU RHONEDE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 26 Juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 22 Juin 2023
--

L'an deux mil vingt trois

et le vingt six juin,

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etai^{ent} présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, RULLIAT Christian, FOURDIN Fabrice, BLUM Virginie, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etai^{ent} absents : BARNOUD Frédérique (pouvoir à AIGLON Olivier), DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), CHABRAN Fanny (pouvoir à CAFFIER Fabien), LHOPITAL Guy (pouvoir à BELTRAN Yves).

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-079

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature avec L'ASSOCIATION LA FOISONNANTE d'un contrat de cession de droits de représentation pour le spectacle Dancing Spirit

Madame la Maire explique que la commission Vivre ensemble a fait le choix de programmer le spectacle Dancing Spirit, spectacle de cirque fitness burlesque tout public en extérieur. Ce spectacle se tiendra le 25 septembre 2023 à 15h00, au complexe associatif.

Un contrat de cession est proposé entre la commune, et l'association LA FOISONNANTE.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DONNE SON ACCORD au contrat de cession de droits susvisé, établi entre la commune et l'association LA FOISONNANTE pour le spectacle Dancing Spirit du 25 septembre 2023,

AUTORISE Madame la Maire à signer le contrat de cession (en annexe) ainsi que tous documents pouvant en résulter,

DIT que les dépenses en résultant sont imputés au budget primitif de l'exercice en cours,

CHARGE Madame la Maire de toutes suites à donner à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023

Publication ou notification du : - 4 JUIL. 2023

Publication site internet le : - 4 JUIL. 2023

Affichage de la liste des délibérations le : 30 JUIN 2023